

# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié les Mardis, Jedis et Samedis, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 7.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 15 SEPTEMBRE 1829.

Vol. III.

**Conditions.**—L'ABEILLE paraît tous les Mardis, Jedis et Samedis, du 15 Juin au 15 Octobre, et ensuite elle paraît journalièrement pendant le reste de l'année.—Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, doivent en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville et de la campagne, en continuant à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien en piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

ON désire rencontrer un jeune homme recommandable propre pour servir de commis dans un magasin de grocerie au détail. S'adresser au bureau de cette feuille. 8 sept.

**VOUMAGE** offre à vendre 12 balles de fil de Beanes, 60 balles Brain pour moustiquaires, 10 caisses Serrures de 4 à 10 pouces, à 1 et 2 élèfs et pour armoires, 7 Dito Verroux, Loquets, Pomelles, Tarjetas, Pitons, 30 tierçons Vinaigre blanc par 98 gallons, 19 pipes Eau de vie de preuve, de Cognac, 130 bques de Vin rouge de Bordeaux de \$24 à 50.

800 caisses dito et blanc, diverses qualités, Bou-chons fins pour bouteilles et damejannées. Eau de Cologne, 25 barils très bons Café de St. Yago de Cuba &c. &c. 18 août.

**COUR DE PAROISSE** pour la Ville et Paroisse de la Nolle-Orléans, 25 Août 1829. Présent l'honorable James Pitot.—Dons l'affaire de John Guerin contre ses créanciers.—Il est ordonné que la session des biens du pétitionnaire soit acceptée conformément à la loi, et qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Charles Pollock, notaire public, le 8 de Septembre 1829, à l'effet de délibérer sur l'état des affaires du pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Je certifie l'ordre ci-dessus. THOS. S. KENNEDY, Greffier. 27 août—3, 10j.

**A LOUER.** Pour une ou plusieurs années.—Une propriété située à environ une lieue en bas de la Nolle-Orléans et même rive, mesurant un espace de face au fleuve sur la profondeur ordinaire. S'adresser à Mr. Charles Bolet, à la banque de l'Association Commerciale, rue Toulouse, No. 52, entre les rues de Chartres et Royale. 27 mai—3.

**D. G. BORDUZAT** et Co. offrent en vente à leur magasin rue Royale, No. 108, débarquant du navire Seine de Bordeaux. D'écaille bas de coton et des bas de coton pour hommes, diverses qualités et couleurs. Ouvrures en laine de 3 points. Papier à lettres et aux armes. Fusils et pistolets à piston. Flacons et Satins couleurs assorties. Floreences et Satins couleurs assorties. Eau de vie Cognac 4ème preuve, en pipes et barils. Vin rouge en barriques et caisses diverses qualités. Tierçons vin blanc de Marac supérieure. Barils et tierçons vinaigre blanc. 1 Juin.

**BEURRE & GRASSE.**—33 fréquins de Beur-re dit Goshen, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 60 barils grasse, à vendre par E. LANE & Co. 1er. mai. No. 15, rue de la Nolle-Orléans.

**LES** sous-signés reçoivent par le navire Sims, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivants qu'ils vendront à des prix modérés. Langues de premier choix. Pots assortis, à l'usage des pharmaciens. Fleurs et plantes médicinales. Poix d'Iris, Néroline, &c. 26 mai. FORESTIER & Co.

**COUR DE PAROISSE** pour la Ville et Paroisse de la Nolle-Orléans, 11 Septembre 1829.—Présent l'honorable James Pitot.—Dons l'affaire de John Guerin contre ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement des délibérations prises pardevant le notaire dans cette affaire, et sur motion de Messrs. Mophy et Maurian, avocats de l'insolvable, il est ordonné pas la cour que les créanciers et tous autres que cela concerne déduisent en pleine cour, d'ici au 22 de Septembre courant, les raisons pour lesquelles les dites délibérations ne seraient pas homologuées. Je certifie l'ordre ci-dessus. THOS. S. KENNEDY, Greffier. 12 sept.—3

**VOR. ROUMAGE** offre à vendre les articles suivants reçus par les arrivages de Bordeaux. 500 rames de Papier florette, superfins, par 800 feuilles, convenables pour les marchés espagnols. 10 pipes Eau de vie, 4e. preuve, Cognac Dupuy. 50 tierçons Vinaigre blanc, 1re. qualité. 10 caisses Serrures, 4 à 10 pouces, et au-dessus fermens. 12 balles Brin jaune, pour moustiquaire. Quelques tonneaux de Vin rouge vieux &c. &c. 20 mai.

**AVIS** aux personnes qui désirent apprendre la langue espagnole ou la langue française, ou quelques sciences de leur nécessité.

**M. VOIDET** de Beaufort, Professeur de langues Française et Espagnole, demeure maintenant rue St. Pierre, en face la maison N<sup>o</sup>. 104, près la rue Bourbon.

Il enseigne également la Rhétorique, la Géographie, l'Étymologie universelle, la Doctrine des droits et des devoirs de l'homme en société, et l'économie politique; sciences qui sont de rigoureuse nécessité, dans une République, pour les citoyens qui aspirent à l'honneur de participer à la Législature ou à l'administration publique; d'ailleurs, il faut de l'instruction à tous les citoyens; c'est de là que dépendent principalement leur bonheur, le bon ordre et la force de la société, l'exécution et l'effet de toutes les lois; tout tout si cette instruction a pour premiers éléments, une saine et pure morale, et la doctrine des devoirs sociaux.

Les heures de leçons sont fixées pour tous les disciples, de manière à ce qu'ils puissent concourir avec commodité. Le Professeur se rendra chez les personnes qui ne pourraient assister aux cours publics. 8 Sept.

**ÉCOLES PUBLIQUES.**

Les régents des Ecoles Centrale et Primaires, ayant obtenu un local sain et commode pour l'école Primaire de la partie supérieure de la ville, dans l'Eglise des Baptistes, "Baptist Church" Place Lafayette, ont le plaisir d'annoncer au public, qu'elle y est ouverte dès aujourd'hui sous la direction de Messieurs Kinnicut, chef, et Duval, professeur.

L'école Primaire pour la partie inférieure de la ville, sous la direction de M. Rigot, chef, et l'Éditeur professeur, et l'école Centrale sous celle de Mrs. Murray, principal, Pichot et Roca de Santi Petri, professeurs, se tiennent toujours à l'ancien couvent des Ursulines, rue Condé.

Dans chacune des écoles Primaires on enseigne la Lecture, l'Écriture, l'Arithmétique, la Géographie, et les éléments de la Grammaire dans les deux langues anglaise et française. On enseigne dans l'école Centrale, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Littérature, l'Histoire, la Philosophie, &c. Il y a aussi, une école de Dessin et de Peinture attachée à l'établissement, et dirigée par M. Bigot.

**CONDITIONS.** Dans les écoles Primaires; deux gourdées par mois.

Dans l'école Centrale; pour tous les cours qu'on y fait, excepté le dessin, trois gourdées par mois. Pour le dessin trois gourdées par mois. Dans chaque école, cent élèves qui n'ont pas les moyens de payer, sont admis gratis. S'adresser aux chefs des écoles, au Directeur des écoles Publiques, au président de la Régence, ou au Maire de la ville. Par ordre de la Régence. J. W. MURRAY, Remplaçant le Directeur des écoles Publiques. Nolle-Orléans le 15, juillet 1829. [22 juil.]

**DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.** A celui qui conduira à une des écoles de cet Etat, la griffonne nommée SO-PHIE, créole de St. Domingue, âgée de 30 ans, taille d'environ cinq pieds et deux pouces, ayant une dent au devant cassée. Cette esclave est partie marronne depuis 40 jours, partant le Français, Anglais et Espagnol.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la fera en prison et donnera avis au sous-signé. On poursuivra en justice, avec toute la rigueur des lois, toute personne qui lui donnerait asile. Les caps de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas les recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. On donne également de ne pas lui donner asile dans aucune maison. On donnera une récompense de dix piastres à celui qui le mettra dans une des écoles de cet Etat, ou le ramènera au sous-signé. 4 août. HYPOLITE BOURGOIN, Au coin des rues Dominie et Levée, No. 105

**CHAPEAUX DE GOUT, ET DE CASTER.** NICHOLS & KEELER, No. 85, rue de Chartres, ont reçu par le navire France, plusieurs caisses de CHAPEAUX de gout, qu'on garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays. 14 mai

**Dissolution de société.** Le public est prévenu que la société qui existait sous le nom de J. P. Proux & Co., est dissoute depuis le premier du mois par l'expiration du terme pour lequel elle avait été contractée, et que A. Carrière demeure chargé de la liquidation des affaires sociales de la maison. Les personnes qui doivent et celles à qui il est dû sont priées de s'adresser à lui pour le règlement de leurs comptes. 13 août. CARRIÈRE & BORDUZAT.

**VE. PRAU.** G. LÉON, A. CARRIÈRE, A. BIARNES. 13 août—3

**AVIS.**—Les sous-signés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ayant pris la suite des affaires de la maison Jean Prau & Co., ils ont formé une raison de commerce sous la signature sociale de A. Carrière et Borduzat, et qu'ils continueront le même genre d'affaires. 13 août. CARRIÈRE & BORDUZAT.

**85 DE RECOMPENSE.** A quiconque mènera à la Geole de Police le nègre Simon, appartenant à Mde. Veuve Chevalier de Morand; ce nègre est âgé d'environ trente ans, sa taille est d'à peu près cinq pieds trois pouces français, il a de larges épaules et paraît très robuste. Il parle français et un peu anglais. Les capitaines de bateaux à vapeur &c. sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois. 7 Juillet.

**PARTI** marron de la geole de police le 3<sup>du</sup> courant, le mulâtre nommé SAM, appartenant à M. H. wlett, ledit mulâtre est âgé de 22 à 24 ans, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces, figure allongée et marquée de rousseurs et de boutons, bouche béante, un peu de barbe de chaque côté du menton, front haut et large. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera à ladite geole ou à son maître, ou qui pourra donner des renseignements à la faire prendre. S. MEILLEUR, Geolien. 5 sept.—2po.

**AVIS AUX AMATEURS DE CHASSE.**

Le sousigné offre à vendre à son établissement, rue Toulouse No. 22, entre les rues Chartres et Levée, un joli assortiment de FUSILS doubles et simples, à piston. Aussi une grande quantité de capsules première qualité No. 3, qu'il vendra en gros et en détail. 18 août. ADOLPHE DURANT.

**À VE** Habitant Sucrière.—Le sousigné, propriétaire de la Fondrie de fer de la Louisiane possède et offre à vendre, à des conditions raisonnables, plusieurs moulins à sucre de différents grandeurs de 24 à 29 pouces de diamètre, avec tout ce qui leur est nécessaire. Aussi une grande quantité de barres et d'embouchures de fournaux en fer, de différentes longueurs et grosseurs. Ceux qui désireront en faire l'acquisition sont invités à les venir voir. E. E. PARKER, 22 août.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

H. PARIZOT Luthier et Facteur de forte-pianos, vient de transporter son établissement rue d'Orléans, No. 87, entre les rues Bourbon et Dauphine. Il continue comme par le passé, à faire et entreprendre toutes espèces de réparation d'instruments de musique; et seconci de piano. Les personnes qui lui feront l'honneur de l'employer, peuvent compter sur son exactitude à les satisfaire. MM. les habitants qui auraient des instruments à faire réparer, peuvent également s'adresser à lui, il se transportera chez eux dans le plus prompt délai. 11 août—6.

**PERDU.** La été perdu dans la journée de Dimanche dernier, trois bagues, dont une à diamant, une autre à cheveux et la troisième avec une corne. Une récompense de six piastres sera donnée à celui qui rapportera lesdits objets au bureau de M. Lacouture, ou les laissera au bureau de l'Abécille. 4 août. GILLY, Jr.

**Sangues de France.** Reçus par le Bolivar du Havre et à vendre par FORESTIER & Co. 8 août.

**A LOUER.** Une Maison de campagne agréablement située à environ trois quart de lieue au-dessous de la ville et du même bord. S'adresser au bureau de cette feuille. 2 août.

**ESCLAVE EN MARRONNAGE.** EST parti marron de cet Etat le sousigné, il y a environ un mois et demi, un jeune nègre âgé de 14 à 15 ans, nommé LOUIS, habitant le pays depuis environ 7 ans, ayant la peau très noire et les yeux à fleur de tête. Lorsqu'il est parti, il avait une casquette noire, une chemise de gins et un pantalon de grosse laine, il parle anglais et français, et s'appuyait à Mr. Paul Martin, de cette ville.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. On donne également de ne pas lui donner asile dans aucune maison. On donnera une récompense de dix piastres à celui qui le mettra dans une des écoles de cet Etat, ou le ramènera au sous-signé. 4 août. HYPOLITE BOURGOIN, Au coin des rues Dominie et Levée, No. 105

**CHAPEAUX DE GOUT, ET DE CASTER.** NICHOLS & KEELER, No. 85, rue de Chartres, ont reçu par le navire France, plusieurs caisses de CHAPEAUX de gout, qu'on garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays. 14 mai

**Dissolution de société.** Le public est prévenu que la société qui existait sous le nom de J. P. Proux & Co., est dissoute depuis le premier du mois par l'expiration du terme pour lequel elle avait été contractée, et que A. Carrière demeure chargé de la liquidation des affaires sociales de la maison. Les personnes qui doivent et celles à qui il est dû sont priées de s'adresser à lui pour le règlement de leurs comptes. 13 août. CARRIÈRE & BORDUZAT.

**VE. PRAU.** G. LÉON, A. CARRIÈRE, A. BIARNES. 13 août—3

**AVIS.**—Les sous-signés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ayant pris la suite des affaires de la maison Jean Prau & Co., ils ont formé une raison de commerce sous la signature sociale de A. Carrière et Borduzat, et qu'ils continueront le même genre d'affaires. 13 août. CARRIÈRE & BORDUZAT.

**LES** sous-signés viennent de recevoir par le Tennessee, un joli assortiment de CHAUSSURES pour hommes, femmes et enfants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. 20 août. A. BLANCHET & Co. Rue Condé, entre Dominie et Madison

**AVIS.**—La société qui a existé jusqu'à ce jour entre A. M. Borduzat de Bordeaux et D. G. Borduzat de cette ville, sous la raison de D. G. Borduzat & Co. est dissoute à dater du 1er. Aout. 2 août.

**ARROU ROOT & CASSE.** ARROU Root & Casse de St-Domingue en débarquement de la gûlette Franklin des Cayes, à vendre par D. S. BORDUZAT. 15 Juin. 119 Rue Royale

**Bon Café** A UN ESCALIN la livre au magasin d'ANT. MICHOUD, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché. 10r. sept.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches. 12e. classe**

Devant se tirer successivement à la Havane, Samedi 26 Septembre.

PROSPECTUS		
1 lot de	\$10,000	\$10,000
1 " "	4,000	4,000
1 " "	2,500	2,500
1 " "	1,800	1,800
1 " "	1,600	1,600
1 " "	1,352	1,352
6 " "	750	4,360
6 " "	550	3,300
6 " "	350	2,100
156 " "	60	9,360
780 " "	8	6,240
7800 " "	4	31,200

8,760 Lots \$77,952  
15,500 Billets blancs.  
Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 : 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,500, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.  
Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er, 2e, et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... \$10,000  
Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qu'il leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 2 et 3	4,000
2, 1 et 3	4,300
3, 1 et 2	1,800
2, 3 et 1	1,600
3, 2 et 1	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er, 2e, et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à..... 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e, 3e, et 4e., dans quelque ordre que ce soit, auront droit à..... 550

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3e et le 4., auront chacun droit à..... 60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 4  
Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... 1  
Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.  
Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.  
Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N<sup>o</sup>. 118.

**Prix des Billets.** Entiers \$ 4, demi \$ 2, quarts \$ 1. Chaque paquet se pourra gagner moins de \$ 16 ; demi et quart en proportion. J. B. FAGET.—Directeur, rue de Chartres, No. 118, entre les 1er Sept. rues Conti et St.-Louis.

**AVIS.**—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer contre la succession de feu Armand Dubourg, sont invitées à se faire connaître et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, à J. B. MAURAU, curateur de la succession. 11 juin—3 J. B. MAURAU.

Le sousigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir :— 5 Douz. Pots confitures de Citrons. 5 do do do d'Oranges. 2 do do do d'Ananas. 8 do do do de Dattes. 2 do do do de Gingembre. 2 do do do de Cèdres. 1 do pots complot de Gouyave. Grèce de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Mameys. BERNARD TURPIN. 10 Juin. Enseignement des rues Orléans et Royale

**COUR DE PAROISSE** pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, 13 Juillet 1829.—Présent l'honorable James Pitot.—Dons l'affaire de P. Cooper contre ses créanciers.—(Pétition pour un répit.)

Sur lecture et enregistrement de la pétition et des documents relatifs à cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une réunion des créanciers du dit Israël P. Cooper ait lieu le 23 Juillet courant, en l'office de S. M. Stringer, écrivain, notaire, pour délibérer sur l'objet de la dite pétition. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Pour copie conforme, Tho. S. KENNEDY. 23 Juillet.

**AVIS.**—Une personne possédant les langues Française et Espagnole, désirerait donner des leçons dans des maisons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille. 18 Juin.

**MAISON À VENDRE.** CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Tremé. Elle est bâtie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation, ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 115 pieds de profondeur; il forme un îlot et est entouré en pierre debout.—S'adresser à cette imprimerie pour les conditions. 21 Avril

**ATTENDU** que devant Sberie de la paroisse des Avoyes, s'est adressé à moi, demandant l'annulation de deux billets de son écriture comme tel: l'un le vingt-cinq mil-huit-cent-vingt-cinq, et l'autre avec C. Cappel, George Curton, Jeannier, A. Dupuis, M. Vernon, C. Hays, Fessant, M. Broussard, H. Guilhory, Jos. Guilhory, J. B. Lemoine pere, J. B. Guilhory et C. Johnson comme cautions. et l'autre le vingt de Janvier mil huit cent-vingt-sept, conjointement avec C. Gordon, C. Cappel, F. Grémillon, C. Grémillon, J. Ferment, M. Broussard et H. Guilhory comme cautions;

Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis les raisons pour lesquelles lesdits billets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nolle-Orléans, le neuf de Juillet, mil-huit-cent-vingt-neuf, de la cinquante quatrième année de l'Indépendance des États d'Amérique. P. DERBIGNY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur, GEORGE A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat. 18 juillet

**ATTENDU** que Alexandre Labranche s'est adressé à moi demandant l'annulation de l'hypothèque spéciale qu'il a soucrite le cinq de Décembre mil-huit-cent-vingt-huit, en faveur du Gouverneur de l'Etat, en faveur de Messieurs Lemaire, Thibault, la dite paroisse de Chartres, sur une terre située de la dite paroisse, mesurant huit arpents de face au fleuve quantes de profondeur.

Avis et par le présent donné à toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au Secrétaire d'Etat, dans le délai de 90 jours, à dater de la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas levée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nolle-Orléans, le troisième jour de Juin mil huit-cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des États d'Amérique. P. DERBIGNY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur, G. A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat. 2 Juillet.

**COUR DES PREUVES.**—Fait par le Régis-ter des Testaments—Mardi 6 Octobre 1829, à midi, j'estoierai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de M<sup>re</sup>. Vve. Louis Milloux, décédé, un LOT DE TERRE, située rue Dauphine, entre les rues Toulouse et St. Louis, ayant environ 46 pieds de face sur 40 de profondeur; ensemble les bâtiments en bois qui sont dessus. Conditions: Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets et donné à la satisfaction de l'acheteur tantantant, avec hypothèque spéciale. Par ordre de M<sup>re</sup>. Com. MARTIN BLACHE, Reg-istrateur. M. Octave de Armas, notaire public. 8 sept.

**AVIS** aux personnes qui désirent apprendre la langue Espagnole. Une personne lettrée, récemment arrivée dans cette ville, se propose d'y ouvrir un cours de langue espagnole, langue très belle, très riche et très facile à apprendre, surtout par des Français et des Italiens : avec de l'application, 3 à 4 mois de leçons suffisent pour le savoir parler, non parfaitement, mais assez pour se faire bien comprendre et pour la traduire. Le professeur demeure chez M. Jourdan, Libraire, à l'encoignure des rues Royale et St.-André.

Nota.—Le même professeur se propose d'ouvrir également des cours de Rhétorique, de Géographie, d'Histoire, des droits et des devoirs de l'homme en société, d'économie politique, etc. Les cours qui seront successivement annoncés dans ce journal. 2 juillet.

**FOIN**—260 balles Foin du Nord de première qualité, reçues par le paquebot Kentucky, et à vendre par POSTER & HUTTON. 27 Juin.

**BLANC DE CERUSE.** 200 Barils Blanc de Ceruse pour broyés à l'huile, en débarquement du brick Swan, venant de Philadelphie et à vendre par S. P. MORGAN & Co. 27 Juin.

**PROMAG & BEURRE** de Goshen, reçu par le Kentucky, venant de New-York et à vendre par J. P. PRAU & Co. 27 Juin.

**MUM ET GENIEVE DU NORD.** 50 Barils Mum, 10 barils Genièvre, 5 barils Nau-de-Vie 4ème, épreuve, en débarquement du navire Aelia, à vendre par J. P. PRAU & Co. 27 Juin.

**CHEMISES DE COTON.**—Une essence contenant 24 douz. Chemises de coton en 27 et pour grandes tailles. A vendre par JOHN P. MORGAN. 27 Juin.

Le sousigné offre à vendre les articles suivants :— 75 barils Langues de Morue, 25 do. Harangs d'Écosse, 5 barils Citrons frais, Saisons assorties, Barilles à l'huile et au beurre, Confitures de la Havane, Sirop de Grenouille et d'Ananas, Liqueurs de la Martinique et de Bordeaux, Vins de toutes espèces, Kirwasser de la Fordt Noire. 14 mai. enseignant de